

PROGRAMME DE SUBVENTION LUTTE MOUSTIQUE TIGRE

Dans le cadre du plan de lutte contre la propagation du moustique tigre, la ville de Mions se veut être exemplaire et inciter les habitants à s'engager dans une démarche collective responsable. Ainsi, la ville prévoit une campagne de communication et la création d'une subvention destinée à l'acquisition de pièges à moustiques par les Miolands.

L'exemplarité de la ville se traduira par :

- Un traitement larvicide dans les évacuations du cimetière (en régie, par les espaces verts) et autres sites
- L'achat de 30 dispositifs pièges, selon les conseils de EID / LPO, pour finaliser le modèle et leur positionnement afin de couvrir les espaces publics suivants :
 - Mairie, cimetière et espaces extérieurs de chaque groupe scolaire, du centre culturel et de la médiathèque
 - Square Garreau, ancienne poste, plateau Tardy, stade Jean Rougé, stade Sonny Anderson, tennis, parking Danon, mangetemps, parc Mouyon, ancien Pasteur, maison Fumeux, parc Monod, crèches... Cachés dans des espaces verts de la ville
- L'acquisition de 10 appareils de type Qista à positionner sur des lieux stratégiques (à proximité des habitations, lieux à définir après étude proposée par la société Qista).

1/ Durée du projet

Du 07 mai au 30 octobre 2020.

La date limite pour déposer une demande est fixée au 16 octobre 2020.

2/ Condition

- être contribuable Mioland et inscrit sur les listes électorales au 1er janvier 2020.

3/ Subvention maximale

La ville propose de financer 50 % du prix d'achat d'un dispositif piège à moustiques par les Miolands dans la limite de 30 € par dispositif (prix maximum d'un tel dispositif : 60 €), le coût restant étant à la charge des particuliers.

La subvention est limitée à 1 dispositif par logement.

4/ Preuve de l'achat du dispositif piège à moustiques

Le demandeur doit fournir la facture de l'achat du dispositif piège à moustiques.

La subvention sera effectuée par virement. Il faudra donc fournir un RIB.

Ces documents devront être envoyés avec le formulaire de demande de subvention ci-dessous.

Formulaire de demande de subvention
Lutte Moustique Tigre

1/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom – Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

2/ CARACTÉRISTIQUES DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

TYPE :

Nom du fournisseur :

** Vous devez présenter une preuve d'achat (facture)*

3/ INSPECTION OBLIGATOIRE

- J'autorise la Ville de Mions à inspecter mon terrain pour valider l'installation de mon dispositif de lutte contre le moustique tigre.
- Je n'autorise pas la Ville de Mions à inspecter mon terrain pour valider l'installation de mon dispositif de lutte contre le moustique tigre mais je prendrai rendez-vous avec le représentant municipal pour qu'il procède à la vérification.

4/ CERTIFICAT D'AUTORISATION DE LA VILLE (section à remplir par la Ville)

Signature du représentant municipal:

5/ SIGNATURE DU DEMANDEUR

Signature du demandeur :

Date :

6/ ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

Signature du responsable:

Date :